

570 Avenue
de la Libération
04100 MANSOQUE

N° 50
1er trimestre 2016

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat



*Le Président, le Conseil d'Administration
et l'Equipe Technique du CERPAM
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2016*

SOMMAIRE

- **Pastoralismes du Monde** – Le sylvopastoralisme au Liban
- **Pastoralismes d'Europe** – Quel avenir pour les parcours en Espagne ?
- **Pastoralismes d'Europe** – Pâturages boisés en Europe : condamnés à une mort lente par la PAC ? »
- **Régional** – Une année 2015 consacré à l'éligibilité des parcours et aux nouvelles MAEC
- **Hautes-Alpes** – Voyage d'Etude des Groupements pastoraux en Crau
- **Var**- Pastoralisme dans le Conservatoire du Littoral
- **Vaucluse** – Le marathon des MAEC
- Problèmes de réception de cette lettre ?

Pastoralismes du Monde : le sylvopastoralisme au Liban

A la demande de l'IAM, Institut agronomique de Montpellier, le CERPAM a réalisé un voyage d'étude, d'animation et de formation avec les personnels du Ministère de l'Agriculture du Liban du 4 au 7 octobre 2015. A cette occasion, de nombreux échanges ont eu lieu avec les responsables des programmes sylvopastoraux et les techniciens de terrain forestiers et en charge du développement agricole. La confrontation des expériences libanaises et françaises a permis un travail sur les méthodes d'approche du sylvopastoralisme, les références du pâturage en forêt, enfin les logiques d'aménagement des territoires forestiers et naturels. L'une des préoccupations énoncées par les partenaires libanais était en effet les conséquences de l'exclusion des troupeaux des réserves naturelles vouées notamment à la régénération de la cédraie : impact sur la vie économique des



villages, risques d'incendie. La réintroduction des chèvres en forêt sans affecter l'arbre, sur la base des méthodes, gestions et indicateurs adaptés, a été étudiée sur la base de l'expérience acquise en France méditerranéenne. Au total, un voyage extrêmement riche qui montre une fois de plus à quel point les questions pastorales sont centrales pour tous les pays du bassin méditerranéen au Nord comme au Sud, à l'Ouest comme à l'Est.

Pour en savoir plus : lgarde@cerpam.fr

Pastoralismes d'Europe : quel avenir pour les parcours en Espagne ?

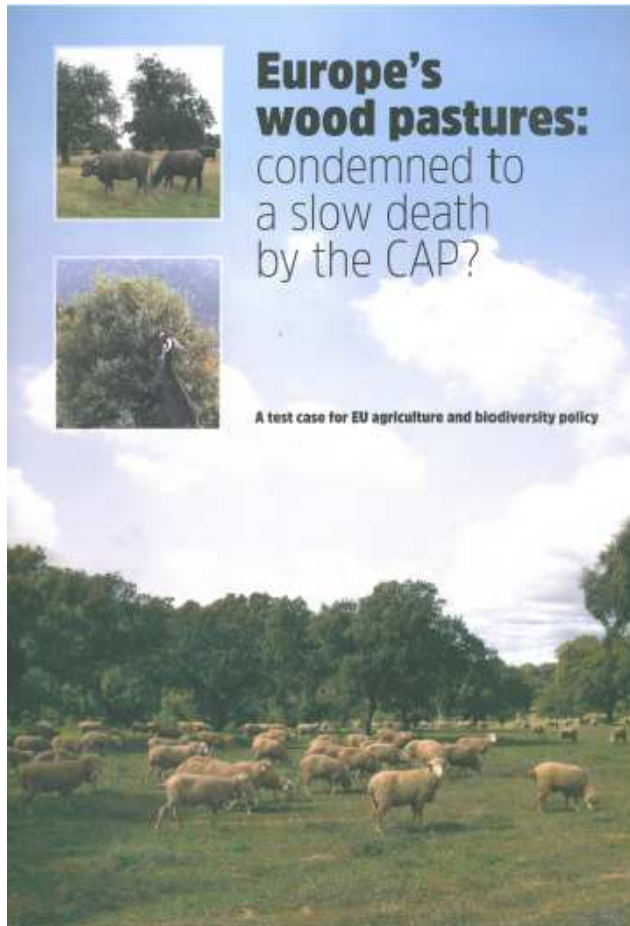


Le CERPAM a participé à deux journées organisées par l'Association "Entretantos", la "Plateforme espagnole pour l'Élevage extensif et le Pastoralisme" et le "Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme" (EFNCP), le 26 et 27 novembre 2015 à Madrid. De nombreuses actions espagnoles, portugaises et françaises, ont été présentées et ont fait l'objet de débat sur l'avenir du pastoralisme en Espagne : sylvopastoralisme, agroforesterie (*dehesas*), DFCI, gestion d'espaces protégés, programmes agroenvironnementaux, amélioration du statut des travailleurs, préservation du patrimoine des 125 000 km de voies de transhumance, simplification des normes et procédures relatives aux fromageries artisanales, enfin problème d'éligibilité des surfaces pastorales boisées et embroussaillées.

Ce dernier thème menace directement la pérennité de l'activité des éleveurs pastoraux et des services que l'élevage pastoral rend à la société. En Espagne en effet, l'application stricte des procédures de la nouvelle PAC pénalise lourdement les exploitations pastorales. Le prorata est calculé sous forme d'un « coefficient d'admissibilité de pâturage » proposé par l'Administration selon les facteurs de sols, la pente, la pénétrabilité de la végétation, lesquels sont évalués sur photos aériennes, sans possibilité de recours par l'éleveur. La Coordination des Organisations espagnoles d'Agriculteurs et d'Éleveurs a dénoncé la situation espagnole et revendiqué l'amélioration de cette procédure par la prise en compte de la vision de l'éleveur et des visites de terrain. De nombreuses pétitions d'éleveurs et d'administration locales (exemple de la maire de Murias de Paredes) ont fait remonter leurs inquiétudes au gouvernement espagnol dans l'attente d'une proposition d'amélioration concernant l'éligibilité des parcours espagnols...

Pour en savoir plus : acasadella@cerpam.fr

Pastoralismes d'Europe : « Pâturages boisés en Europe condamnés à une mort lente par la la PAC ? »

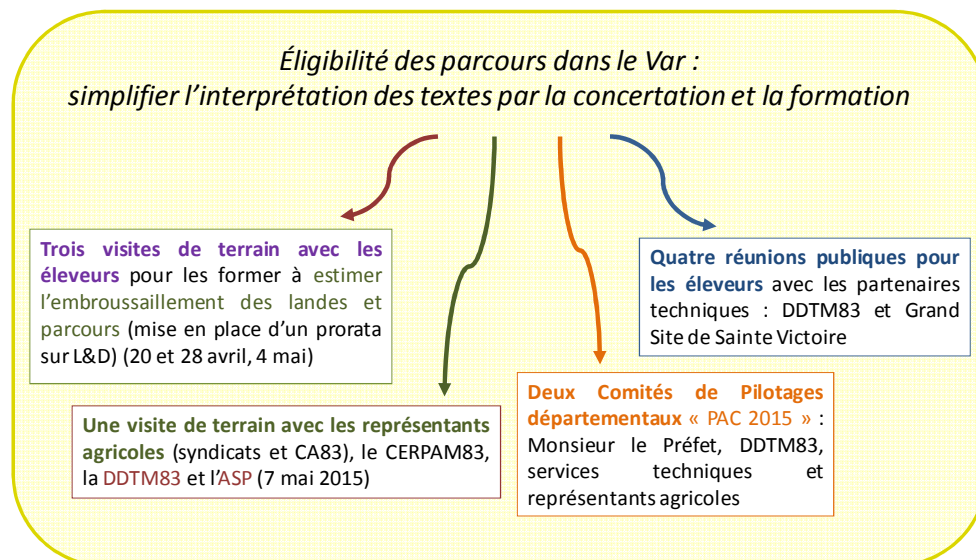


En 2015, le CERPAM a travaillé avec le Forum européen pour le Pastoralisme et la Conservation de la Nature dans le cadre d'un contrat de partenariat consacré aux pâturages ligneux. Dans ce cadre, le CERPAM a fourni les éléments d'analyse pour la France mobilisés par l'EFNCP dans une récente publication européenne corédigée avec Pogany-Havas Association : « Europe's wood pastures : condemned to a slow death by the CAP ? », octobre 2015.

Dans le cadre d'un contrat d'étude passé avec la DG Environnement de la Commission européenne, cette publication recense la situation des pâturages boisés dans cinq pays européens : Espagne, Suède, Roumanie, France, Angleterre. Dans tous ces pays, l'arbre, l'herbe et le buisson sont associés au pâturage dans des formations végétales constituant une grande diversité de paysages. Les surfaces concernées sont très importantes et offrent de nombreux atouts économiques et environnementaux : économie des coûts d'alimentation, qualité et typicité du produit, réduction des risques d'incendie, adaptation au changement climatique. Tous ces pays partagent aussi le même souci d'éligibilité de ces surfaces de pâturages boisés dans le cadre des nouvelles règles de la PAC et du prorata qui leur est imposé par la Commission européenne, réduisant les surfaces éligibles et les montants versés aux éleveurs. C'est en effet l'ensemble des fonctions environnementales, en sus des fonctions d'alimentation des troupeaux, qui sont susceptibles d'être découragées au lieu d'être encouragées par ces nouvelles règles, à l'encontre des objectifs affichés par les politiques agricoles et environnementales européennes.

Pour en savoir plus : secretariat@cerpam.fr

Région : une année 2015 consacrée à l'éligibilité des parcours et aux nouvelles MAEC



Un exemple de mise en œuvre de la procédure dans le Var

L'Assemblée générale du CERPAM s'est tenue le 1^{er} octobre 2015 dans le territoire de la Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon (DLVA), sur les communes de Ste-Tulle et St-Martin-Les-Eaux. Elle a donné lieu à une journée technique consacrée aux deux grandes thématiques qui ont dominé l'activité du CERPAM en 2015. Cette journée a mobilisé comme à l'accoutumé une importante participation avec 120 personnes présentes.

L'éligibilité des parcours comprenant des arbres et des buissons a fait l'objet d'un travail intense réalisé en partenariat étroit avec le service pastoral de la Chambre Régionale de Languedoc-Roussillon, à la demande des DRAAF des deux régions. Ce travail a mobilisé les apports des différentes DDT/M et Chambres d'Agriculture ainsi que l'assistance scientifique de l'INRA.

Cette action a été menée au niveau régional et national, dans le cadre du groupe de travail dédié au sein du Ministère de l'Agriculture qui « passait commande » et coordonnait les différents produits attendus : notice technique, référentiels photos, monographie. Cette démarche a été présentée en salle et sur un certain nombre de parcelles démonstratives sur le terrain. A cette occasion, l'INRA a également présenté un bilan de 40 années de recherche scientifique sur l'apport de la ressource ligneuse et fruitière des landes et des parcours boisés pour l'alimentation des troupeaux ovins, bovins, caprins.

La nouvelle génération de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) a également fait l'objet d'un travail très important en amont (participation à la définition des mesures et aux indicateurs de résultats) ainsi qu'en aval (montage d'un Projet d'Action Agroenvironnemental et Climatique) opéré par le CERPAM sur les territoires non couverts par un opérateur ; accompagnement des PAEC

des territoires partenaires). La mise en œuvre de toutes ces politiques nouvelles demeurent toutefois entachée de lourdes incertitudes notamment dans le cadre des « visites rapides » engagées par l'Administration quant à l'éligibilité des parcours dans les exploitations et en conséquence leur prise en compte dans les contrats agroenvironnementaux.

Pour en savoir plus : secretariat@cerpam.fr

Hautes-Alpes – Voyage d'étude des Groupements pastoraux en Crau

Le pastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur a toujours été façonné par des échanges intenses entre la plaine de Crau et les alpages de haute-montagne. C'est cette très ancienne tradition qui a été illustrée en 2015 par le voyage d'étude réalisé par la Fédération des groupements pastoraux des Hautes-Alpes en Crau et animé par le CERPAM. L'objectif était de rencontrer deux partenaires essentiels basés en Crau et intervenant dans les Hautes-Alpes : le Domaine du Merle pour la formation des bergers employés par les éleveurs haut-alpins en alpages, et la Maison de la Transhumance. Depuis quelques années la Fédération adhère en effet à la Maison de la Transhumance. C'était donc l'occasion de mieux présenter aux éleveurs ses missions, ses projets et ses réalisations qui rencontrent un public toujours plus large. Cette rencontre a également permis de mieux identifier les champs de collaboration pour l'avenir.

En ce qui concerne l'Ecole du Merle, elle forme de nombreux bergers embauchés par les GP des Hautes-Alpes. Même si ce

n'est pas le cas de tous les bergers, il était important pour la Fédération de rencontrer les responsables de la formation afin de mieux comprendre le processus de formation, le programme pédagogique, ou tout simplement de pouvoir échanger sur ce métier. Enfin, ce fut l'occasion de visiter la Ferme expérimentale associée à l'Ecole, de découvrir les travaux d'expérimentations qui sont menés par le Domaine et de passer une bonne journée entre passionnés.

Pour en savoir plus : svieux@cerpam.fr



Var : pastoralisme dans le Conservatoire du Littoral



Le CERPAM a été chargé par le Conservatoire du Littoral de réaliser un diagnostic pastoral sur le site emblématique des Cavaliers dans les gorges du Verdon. Cette propriété de 250 ha a été acquise par le Conservatoire dans le cadre d'une préemption SAFER.

Le site est situé en bordure de la route des gorges, en limite du camp militaire de Canjuers. Il comprend notamment un corps de bâtiment remarquable, typique des anciennes fermes du plateau de Canjuers et encore préservé. La réalisation de cette expertise s'inscrit dans la démarche d'élaboration du plan de gestion du site. Elle porte non seulement sur la propriété des Cavaliers mais aussi sur les propriétés publiques limitrophes (forêt communale d'Aiguines, unité pastorale du Petit Plan

sur Canjuers), l'ensemble constituant une unité pastorale de plus de 2000 ha. L'objectif est de définir avec l'éleveur déjà présent, ainsi qu'avec les partenaires, les conditions de pérennisation de cette activité et de cohabitation avec les multiples enjeux.

L'activité militaire en pleine évolution, la pression touristique saisonnière et la contrainte forte due à la prédation des loups sont les principales contraintes à prendre en compte. La consultation des autres partenaires permettra d'identifier les axes d'action prioritaires (Armée, ONF, Parc naturel régional du Verdon, Société de Chasse...). Le diagnostic porte sur le potentiel pastoral des secteurs de landes et des anciennes prairies, les modes de conduite du troupeau, les usages multiples sur l'espace, enfin la localisation pour

implanter les équipements nécessaires à un accueil pérenne du troupeau et du berger.

Pour en savoir plus : pthavaud@cerpam.fr

Vaucluse – le marathon des MAEC

Dans le département, la plupart des dossiers agroenvironnementaux avaient heureusement été renouvelés en 2013 ou 2014. Leur adaptation à la nouvelle procédure MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) en a été facilitée. Au-delà de la procédure administrative proprement dite, et de ses évolutions en cours d'instruction, le travail a porté sur l'élaboration des Plans de Gestion Pastoraux. Les MAEC sont déployés dans le cadre de Projets d'Action Agroenvironnementaux et Climatiques (PAEC) au nombre de trois dans le Vaucluse : Réserve de Biosphère Lubéron-Lure (opérateur PNRL), Mont-Ventoux (opérateur SMAEMV) et Territoires pastoraux des Alpes du Sud et Collines Méditerranéennes (opérateur CERPAM).

Au sein de chaque PAEC, se déclinent différentes mesures agroenvironnementales. La mesure « HERBE » est éligible pour les éleveurs individuels hors zone montagne. Mais certains éleveurs ont dû y renoncer : en effet, l'éleveur doit engager 50 % de toutes ses surfaces en herbe avec obligation de résultat parcellaire, ce qui peut représenter plusieurs centaines d'hectares, alors même qu'il n'est rémunéré que sur 128 ha. On lui demande ainsi un engagement non rémunéré sur certaines surfaces, ce qui

revient à rendre la mesure d'autant moins attractive qu'il dispose de surfaces importantes ; de ce fait, seuls quatre éleveurs ont souscrit la mesure.

La mesure « DFCI » concerne 23 dossiers dans le département. Elle reconduit globalement les dispositions de la campagne précédente, l'hypothèque de la proratisation de la mesure ayant été levée *in extremis*. La mesure « BIODIVERSITE » concerne les parcours et/ou les prairies des exploitations. Au total, 20 dossiers ont été instruits dans les différents territoires Natura 2000 (Lubéron, Ventoux, Sorgues). Ces dossiers ne couvrent qu'une partie des territoires et exploitations éligibles, les autres étant reportées à 2016.

Pour en savoir plus : bbeylier@cerpam.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur